

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 673 Subvention à l'association Oeuvre Participative (Vanves, 92).

M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Œuvre Participative ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Œuvre Participative, dont le siège social est situé 43 rue Henri Martin – 92170 Vanves pour ses activités en 2011. 19629 / 2011_00286.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 1.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.